



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA25_12_0005

OBJET :

Négociations Annuelles Obligatoires 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux décembre, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Jean-Paul FERRE, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Alain METGE, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Louis MARETTE donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth CLAIN

Considérant l'existence d'un Accord collectif relatif à la Négociation Annuelle Obligatoire sur la rémunération, le temps de travail, et le partage de la valeur ajoutée au titre de l'année 2025.

Considérant que cet accord a été proposé à la signature de la déléguée syndicale et mentionne :

- * Des revalorisations salariales : 50 € net en janvier 2026 et 50 € net en juillet 2026.
- * Des primes de fin d'année : prime de transport, prime de partage de la valeur pour un montant maximum de 1 000 € (décembre 2025).
- * La revalorisation de la prime éducation enfant : de 35 € à 40 €.
- * Un engagement sur la retraite et l'intéressement pour 2026 : sujets prioritaires.
- * Autres : gestion des heures supplémentaires, et rentrée scolaire.

Oui l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
Ladite conclusion de négociation,
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente à signer les accords collectifs relatifs aux négociations annuelles obligatoires au titre de l'année 2025 ainsi que les autres accords collectifs précités en cours de négociation.

